



IMPORTANT

Rabat, le 25 octobre 2021

NOTE DE SERVICE

Objet : Exigence du « Pass Vaccinal ».

Pour renforcer le développement positif de la campagne nationale de vaccination, et conformément aux recommandations du comité scientifique et technique, le gouvernement a décidé, à compter du jeudi 21 octobre 2021, d'adopter une nouvelle approche de précaution fondée sur le « **Pass Vaccinal** » en tant que document agréé par les autorités sanitaires, et ce, conformément aux principes légaux liés à la gestion de l'état d'urgence sanitaire.

Ainsi, la Fédération Royale Marocaine des Sports Equestres (FRMSE) a pris, dans ce sens, une série de mesures :

- Le document « **Pass Vaccinal** » est exigé pour l'ensemble des fonctionnaires, les employés et les prestataires de la FRMSE ;
- Le droit d'accès à l'administration et à toutes les structures fédérales sera tributaire à la présentation du « **Pass vaccinal** ».

Aussi, les présidents des clubs et des unités de cavalerie, sont appelés à respecter cette nouvelle approche sanitaire et inviter l'ensemble des cavaliers et des usagers des structures du club, à mettre à jour leurs vaccinations et se procurer le « **Pass Vaccinal** »


Badre FAKIR
Directeur Général
F.R.M.S.E.